

SEHATRA FANARAHAMASO NY FIAINAM-PIRENENA

SeFaFi

Observatoire de la Vie Publique

Lot III R 45 tar Tsarafaritra, Tsimbazaza, Antananarivo 101

Tél. 032 59 761 62 Email : sefafi@gmail.com Site Web : www.sefafi.mg

Citoyen, réveille-toi, ils sont devenus fous !

Le 21 août 1968, les chars soviétiques et est-allemands du Pacte de Varsovie pénétraient dans Prague, mettant fin à un trop court « printemps démocratique ». Les jeunes Tchèques avaient écrit sur les murs : « Lénine, réveille-toi, ils sont devenus fous ! ». Madagascar n'ayant pas, hélas, de figure emblématique à invoquer, c'est à chacun des citoyens que cet appel est lancé. Chaque jour, le délire de la classe politique prend plus d'ampleur. Plus que jamais, les citoyens sont pris en otage par quelques centaines de politiciens égoïstes, incompetents et pleins de mépris de la loi. Comment en sommes-nous arrivés à cette situation, qui fait de Madagascar le pays malade de l'Afrique, de nos politiciens la risée du monde entier, et de notre peuple le symbole de la misère ? Et que faire ?

Avec la signature de la Feuille de route le 16 septembre 2011, il était permis d'espérer des élections permettant de renouer avec la communauté internationale et de faire revenir les aides et les investissements. Des parlementaires issus de toutes les tendances ont été désignés pour élaborer les lois nécessaires, et un gouvernement d'union nationale mis en place, dirigé par un Premier ministre qui déclarait n'avoir d'autre objectif que de mettre en œuvre la Feuille de route. Moins de deux ans plus tard, tout est remis en question, et une partie des signataires de l'accord renient publiquement leur signature.

Les premiers responsables de l'impasse actuelle sont les membres de la CES (Commission Électorale spéciale). Leur première décision, la validation des candidatures à l'élection présidentielle, a violé la Constitution et le droit qu'ils avaient juré de respecter : ils ont admis des candidats qui ne remplissaient pas les conditions requises pour se présenter. La décision des juges de la CES est certes irrévocable, mais les juges, eux, peuvent et doivent être révoqués pour forfaiture : le SeFaFi l'avait demandé au lendemain de leur décision contestée¹.

En suite de quoi, quelques candidats exerçant une fonction publique ont refusé de démissionner, violant à leur tour la Constitution et les lois qui les y obligeaient. Des parjures qui aspirent au poste de Premier magistrat du pays, tout en se réclamant de l'État de droit dans leurs discours, voilà qui augure mal d'un avenir démocratique pour la Grande Île. En sont-ils seulement conscients ? Comment s'étonner, dans ces conditions, que 19 d'entre eux se soient constitués en « collectif des candidats » pour protester contre tous ces dénis de droit ?

¹ « Agir en responsables », communiqué du 31 mai 2013.

Pendant ce temps, nos parlementaires non élus se dépensent sans compter pour profiter le plus longtemps possible des avantages liés à leur statut. Voter les lois qui organisent la période électorale est le cadet de leurs soucis, notamment celle ayant trait à la démission, pour cause de candidature, du Président de la Transition, du Premier ministre de consensus et des membres du gouvernement... « Afin de pallier à toute éventualité de vide juridique, une loi sera adoptée par le Parlement de la Transition pour définir les conditions de mise en œuvre y afférentes » (Feuille de route n° 14). Notons au passage que cet article 14, élaboré et signé sous l'égide de la SADC et de la Communauté Internationale, envisage l'hypothèse de la candidature du Président de la Transition : CI et SADC seraient-elles devenues amnésiques ?

Quant au Conseil des ministres, il ne trouve pas mieux à faire que de déplacer l'élection présidentielle du 24 juillet au 23 août, faisant mine d'ignorer que « le calendrier électoral sera déterminé conjointement par la CENIT et les représentants des nations Unies » (Feuille de route, n° 10-g). Et pour ajouter au ridicule, s'il est possible encore, ce même Conseil des ministres a proposé que l'intérim du président-candidat soit collégalement assumé par... les 35 membres du gouvernement – voire 36, si le Ministère de l'environnement, indument accaparé par un ami du Premier ministre depuis un an, était enfin pourvu ! Une performance de plus, totalement anticonstitutionnelle et sortie du cerveau imaginatif de nos politiciens, qui mérite de figurer dans le Guinness des records.

Que les coupables se rétractent

Qui donc sont les responsables de cette impasse ? Il leur revient de prendre leurs responsabilités devant les citoyens, s'ils ne veulent pas passer dans l'histoire comme des fossoyeurs de la démocratie et des ennemis de la nation. C'est à eux de faire en sorte que nous sortions de la transition au plus vite : la date du 24 juillet étant désormais caduque, il reste possible d'organiser l'élection présidentielle le 23 août, tout en maintenant le deuxième tour jumelé aux législatives le 25 septembre, et les communales le 23 octobre.

Pour garder cet objectif, plusieurs mesures sont à prendre d'urgence, de la part de ceux qui, ayant mis le pays dans l'impasse actuelle, doivent l'en sortir :

- La CES ayant confirmé le 5 juin sa décision du 3 mai entachée d'irrégularité, il revient au Collège de la magistrature de remplacer ses membres de toute urgence. Le corps des magistrats prouvera ainsi son attachement à la légalité, au-delà des affinités partisans de chacun. Il reviendra à la CES renouvelée de valider les candidatures conformes aux exigences de la Constitution et de la loi.

- Quant aux candidats controversés, Andry Rajoelina, Lalao Ravalomanana et Didier Ratsiraka, qu'ils fassent preuve de civisme et de patriotisme en reconnaissant que, même si leurs candidatures ont été validées par la CES, elles étaient entachées d'irrégularités au regard de la loi et des engagements solennels qu'ils avaient pris. En les récusant, la communauté internationale récuse le déni de droit qu'implique leur candidature, plus qu'eux-mêmes. Qu'ils en tirent les conséquences, et cessent de prendre en otage le pays tout entier pour satisfaire leurs ambitions personnelles.

- La rivalité entre le Président de la Transition et le Premier ministre constitue un autre obstacle à la préparation des élections. Est-ce trop demander aux deux premiers responsables de l'exécutif de mettre le sens de l'État et le respect de la loi au-dessus de leur susceptibilité ? Ils pourront alors s'entendre sur la date de démission des candidats exerçant une fonction publique d'autorité, et, le cas

échéant, préparer la prise en charge collégiale de la fonction de chef d'État devenue vacante, conformément à l'article 166 de la Constitution.

- Enfin, les membres du Congrès de la Transition (CT) et du Conseil Supérieur de la Transition (CST) ont le devoir urgent de voter les lois en attente, celle en particulier qui organise une éventuelle démission du Président de la Transition. Et que ces Institutions provisoires mettent un terme au comportement scandaleux de parlementaires qui ne sont là que pour les avantages matériels et se moquent éperdument de leurs responsabilités vis-à-vis des citoyens.

Une sortie de la Transition par la voie des urnes est encore possible cette année. Chacun, désormais, sait à qui sera imputé un éventuel échec, désastreux pour le pays tout entier : les citoyens ne le leur pardonneront pas, et l'histoire les jugera sans indulgence.

Antananarivo, 19 juin 2013